Nations Unies

S/PV.7727



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7727e séance

Mercredi 29 juin 2016, à 10 h 15

New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. De la Calle García
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2016/498)

Lettre datée du 20 juin 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/550)

16-20008 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2016/498)

Lettre datée du 20 juin 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/550)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom des membres du Conseil, je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine de la République du Mali, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Bamako.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/576, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Angola, l'Égypte, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon, la Malaisie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sénégal et l'Ukraine.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/498, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/550, qui contient une lettre datée du 20 juin 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2295 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens d'abord à souhaiter la bienvenue au Ministre malien des affaires étrangères, M. Diop, qui peut être assuré que l'Égypte sera toujours prête à coopérer avec les membres du Conseil pour apporter appui et assistance au peuple malien afin qu'il puisse relever les défis auxquels il est confronté en cette période charnière de l'histoire du Mali. Nous n'épargnerons aucun effort pour renforcer la coopération régionale et internationale afin de surmonter les obstacles auxquels nos frères maliens doivent faire face.

La résolution 2295 (2016) adoptée aujourd'hui, et dont l'Égypte est fière de s'être portée coauteur, prend en considération la situation difficile sur le terrain et les défis nouveaux et particuliers auxquels se heurte la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui est maintenant hélas considérée comme une des opérations de maintien de la paix les plus dangereuses. Nous considérons que le texte de la résolution contient des éléments importants qui tiennent compte des nouveaux faits survenus sur place sans omettre de respecter l'équilibre requis et de définir le mandat des forces de maintien de la paix conformément aux principes convenus.

La résolution confie aux forces de la MINUSMA un mandat renforcé à la hauteur des conditions dangereuses dans lesquelles elles opèrent. Elle renforce également les capacités des Casques bleus afin qu'ils soient mieux à même de protéger la Mission et son mandat, y compris la protection des civils et la fourniture de l'appui nécessaire au Gouvernement malien et aux autres parties afin d'accélérer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Je félicite la délégation française de ses efforts pour parvenir à un accord et une résolution fondés sur le consensus et conformes aux objectifs que partagent nos délégations. De fait, la délégation française a réussi

à combler certaines lacunes en ce qui concerne la réalisation de ces objectifs.

Pour terminer, l'Égypte insiste une nouvelle fois sur la nécessité de poursuivre les contacts avec nos partenaires au Mali, afin de fournir l'appui international, régional et bilatéral requis. Nous estimons que la stabilité au Mali est la clef de voûte de la paix, du bien-être et de la prospérité dans la région du Sahel, région directement liée à l'Afrique du Nord et à l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'à la stabilité du continent africain tout entier.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a voté pour la résolution 2295 (2016), car il est très important que le Conseil de sécurité continue d'appuyer de manière unanime le processus de paix au Mali et l'action des soldats de la paix dans le pays. Ce faisant, nous avons tenu compte des aspirations du Gouvernement malien, qui cherche à accélérer la stabilisation des territoires du nord du pays. Nous restons cependant préoccupés par le fait que, sur place, les soldats de la paix risquent leur vie car ils sont pris pour cible par les terroristes. Nous exprimons nos plus profondes condoléances aux gouvernements des pays qui ont perdu des ressortissants alors qu'ils étaient en service à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Cela étant, au cours des négociations sur le texte de la résolution, certaines délégations ont tenté de profiter de la situation pour imposer des formulations ambiguës dans le mandat de la MINUSMA. Nous jugeons nécessaire de faire part de notre préoccupation face au manque de précision du texte concernant les références au degré de menaces asymétriques qui justifierait l'usage de la force. Nous laisserons la conscience des coordonnateurs officieux du dossier malien porter toute la responsabilité de ce passage en force, eux qui ont une nouvelle fois abusé de leur position et qui, de toute évidence, n'ont que faire des vues de leurs collègues.

Notre position est que la MINUSMA ne s'est vu accorder qu'une flexibilité relative, accompagnée de la possibilité de recourir à la force, ce qui signifie que les soldats de la paix doivent continuer d'agir en respectant les principes du maintien de la paix. L'usage de la force ne devra être envisagé que si une menace sérieuse a été identifiée. Cela comporte le risque supplémentaire que ces frappes puissent toucher des civils par erreur et pourraient finir par mettre en danger les Casques bleus eux-mêmes, ce qui porterait atteinte au processus de paix tout entier.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay a voté pour la résolution 2295 (2016), qui renouvelle le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), car il est convaincu de la nécessité d'assurer la continuité du travail important que cette mission de maintien de la paix réalise au Mali. Il est évident qu'il faut œuvrer à améliorer les conditions de sécurité de la Mission, puisque la problématique de la sécurité du personnel de l'opération de maintien de la paix a une incidence sur l'efficacité de la Mission dans l'accomplissement de son mandat, sur la constitution des forces et sur la tâche de protection des civils.

La MINUSMA détient un triste record, celui d'être l'opération de maintien de la paix ayant perdu le plus grand nombre de Casques bleus en conséquence d'attaques directes. Face à une telle situation, il ne fait aucun doute que l'amélioration de la sécurité du personnel déployé au sein de la MINUSMA doit être une priorité, non seulement pour ne pas avoir de nouvelles pertes à déplorer, mais aussi pour permettre à la Mission de mieux s'acquitter de son mandat.

Le personnel de maintien de la paix des Nations Unies est déployé dans des environnements toujours plus complexes. L'utilisation de tactiques terroristes, également appelées tactiques asymétriques, fait peser de graves menaces sur la sécurité des civils ainsi que sur celle du personnel de maintien de la paix. Il est donc nécessaire de recourir à des outils complémentaires de lutte pour une protection efficace des civils. Néanmoins, tout en sachant que nous devons nous adapter à la menace terroriste, l'Uruguay estime que les opérations de maintien de la paix, du fait de leur composition et de leur nature, ne sont pas faites pour participer à des opérations militaires de lutte contre le terrorisme. Toutefois, lorsque des menaces asymétriques sont avérées dans leur environnement opérationnel, les opérations de maintien de la paix doivent bien entendu prendre des mesures de sécurité, en particulier pour protéger le personnel de l'ONU et pour protéger les civils.

Or, avec cette résolution, le Conseil de sécurité dispose que la MINUSMA doit adopter une posture plus préventive et plus ferme dans l'exécution de son mandat. L'alinéa d) du paragraphe 19, qui porte sur les mesures à prendre pour lutter contre les attaques asymétriques dans le cadre de la défense active de son mandat, aborde la question des opérations directes en cas de menaces graves et crédibles. De l'opinion de ma délégation, le

volontarisme d'une opération de maintien de la paix ne doit pas se traduire par des mesures ou des attaques préventives en matière de lutte contre le terrorisme, parce que cela modifierait la nature et la signification de cette opération.

Je voudrais citer brièvement le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies :

> « le Groupe estime que les membres des contingents des Nations Unies ne devraient pas entreprendre des opérations militaires antiterroristes » (*S/2015/446, résumé*).

Et le rapport de poursuivre :

> « Lorsqu'une force parallèle participe à des opérations de combat offensives, il importe que les opérations des Nations Unies maintiennent clairement une division du travail et une distinction des rôles. » (*ibid*.)

De même, dans son rapport sur l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, le Secrétaire général affirme :

> « Comme le Groupe l'a constaté à juste titre, les opérations de paix des Nations Unies ne sont pas l'instrument approprié pour les opérations militaires de lutte antiterroriste. » (*S/2015*/682, par. *15*)

Bien que l'Uruguay ait voté pour la résolution 2295 (2016), mon pays tient à dire solennellement qu'il ne pense pas qu'il soit approprié de charger la MINUSMA, ni aucune autre opération de maintien de la paix, d'effectuer des activités militaires de lutte contre le terrorisme ou les menaces asymétriques.

Enfin, l'Uruguay tient à signaler que le type de mandat adopté avec la résolution de ce jour revêt un caractère extraordinaire, compte tenu de la situation très particulière à laquelle la MINUSMA est confrontée sur le terrain. Le fait que cette solution ait été choisie ne signifie pas qu'elle puisse être transférée à d'autres opérations de maintien de la paix.

M. Ciss (Sénégal) : Je voudrais commencer par renouveler les condoléances de la République du Sénégal à la Turquie suite à l'attentat qui vient de frapper ce pays frère hier.

Le Sénégal voudrait par ailleurs saluer les efforts de la délégation porte-plume de la résolution 2295 (2016) et remercier et saluer également S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre malien des affaires étrangères, pour sa présence ce matin.

Le Sénégal a voté pour la résolution, dont il s'est porté coauteur, convaincu que, par le biais de ce texte, le Conseil permet à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) de disposer d'un mandat beaucoup plus robuste et beaucoup plus efficient, conformément au souhait qui avait été clairement exprimé par les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest réunis en sommet le 4 juin dernier à Dakar, et qu'ainsi le Conseil donne à la MINUSMA les moyens qui lui permettent d'apporter tout le soutien nécessaire au Gouvernement malien dans ses efforts pour rétablir sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, mais également dans ses efforts pour faire face aux menaces asymétriques auxquelles ce pays est confronté. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement voudrait remercier l'ensemble des membres du Conseil pour leur coopération, qui a permis de parvenir à cette résolution. Le Sénégal voudrait, à cette occasion, réaffirmer son soutien plein et entier à l'intégrité territoriale du Mali ainsi qu'à sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

Le Sénégal voudrait également apporter tout son soutien aux forces armées maliennes dans leurs efforts pour rétablir la souveraineté du pays sur l'ensemble du territoire et lutter contre les groupes terroristes qui menacent l'ensemble des pays de la sous-région. C'est la raison pour laquelle nous saluons les efforts du Gouvernement malien dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord d'Alger pour la paix et la réconciliation au Mali, et nous saisissons cette occasion pour appeler les parties à plus d'engagement dans la mise en œuvre dudit accord, notamment par la fourniture d'informations nécessaires pour le cantonnement et le début des patrouilles mixtes.

Le Sénégal reste engagé et ne ménagera aucun effort, comme il l'a fait jusqu'à présent, pour apporter toute sa contribution à cet effort de rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans ce pays à la fois voisin, frère et ami, et c'est le sens de l'effort supplémentaire fourni par notre pays à travers le redéploiement de la force de réaction rapide. C'est l'occasion pour moi d'appeler une fois de plus le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale à ne ménager aucun effort pour continuer à assurer tout son soutien au Mali, qui a besoin de cette mobilisation dans cette période

particulièrement critique pendant laquelle, une fois de plus, il est confronté à des menaces particulièrement graves. Ces menaces, au-delà du Mali, s'adressent à l'ensemble des pays de la sous-région et au-delà.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2295 (2016). Je tiens à remercier la France d'avoir pris la direction du processus qui a abouti à son adoption. Le Japon est heureux de l'avoir parrainée. Un année s'est écoulée depuis la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Le Japon félicite tous les signataires maliens, qui demeurent déterminés à appliquer l'Accord. Nous ne devons pas laisser l'élan retomber. À cet égard, il est crucial que toutes les parties maliennes accélèrent la mise en œuvre de l'Accord avec une détermination renouvelée, et ce afin d'empêcher les éléments perturbateurs de remettre en cause de processus de paix.

En collaboration avec les partenaires internationaux, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) continue à apporter un soutien au Mali dans ce processus. En tant que partenaire bilatéral, le Japon fournit également une assistance au Mali afin de renforcer les capacités de son secteur de la sécurité et de faire en sorte que les dividendes de la paix profitent à l'ensemble de la population. Je tiens surtout à souligner que ce sont les Maliens eux-mêmes qui sont les principaux acteurs de la mise en œuvre de l'accord de paix. Il y a deux semaines, le Premier Ministre malien, S. E. M. Modibo Keita, a réaffirmé devant le Conseil que son gouvernement était déterminé à accélérer la mise en œuvre de l'Accord (voir S/PV.7719). Le Japon compte sur une action décisive de la part du Gouvernement malien.

Enfin, le Japon rend hommage au personnel de la MINUSMA, qui travaille chaque jour dans des conditions de sécurité extrêmement difficiles. Je présente mes sincères condoléances à ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. La résolution 2295 (2016) rehausse de 20 % le plafond des effectifs autorisés de la MINUSMA et clarifie son mandat pour garantir la sécurité du personnel. Le Japon espère sincèrement que ces mesures produiront des résultats tangibles en améliorant la sécurité de la Mission et sa capacité à s'acquitter de son mandat sur le terrain. Le Japon réitère son plein appui à la MINUSMA et au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à présenter les sincères condoléances des États-Unis aux victimes et aux familles des victimes de l'odieux attentat terroriste perpétré hier à l'aéroport international d'Istanbul. Nous maintenons notre appui indéfectible à la Turquie et à tous nos amis et alliés alors que nous continuons de lutter contre le fléau et la menace du terrorisme. Les États-Unis saluent le vote unanime du Conseil de sécurité aujourd'hui, qui a permis de proroger d'une année supplémentaire le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Cette décision arrive à un moment critique de l'histoire du Mali et pour l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Rien qu'au cours de l'année écoulée au Mali, 27 soldats de la paix de la MINUSMA ont été tués. Rien qu'au cours de l'année écoulée, 112 ont été blessés. Dix de ces attaques ont été perpétrées à l'aide d'engins explosifs improvisés et visaient des convois de la MINUSMA. Les soldats de la paix des Nations Unies sont de plus en plus souvent appelés à exécuter des mandats complexes dans des environnements dangereux qui comportent des menaces asymétriques. Cela exige que des mesures plus efficaces et plus souples soient plus promptement mises en place par le système des Nations Unies et les États Membres qui déploient ou fournissent des capacités afin d'opérer efficacement dans de tels environnements. Cela exige également que le Conseil de sécurité fasse preuve de clarté.

À la lumière de la fragilité des conditions de sécurité, en particulier dans le centre et le nord du Mali, la décision du Conseil de sécurité de renforcer le mandat vital de la Mission en matière de protection des civils et de stabilisation devrait contribuer à adapter la position de la Mission aux conditions de sécurité. Le Conseil de sécurité prie également le Secrétaire général de renforcer la coopération entre la MINUSMA et les initiatives de sécurité régionales, notamment le G-5 Sahel, afin de permettre à la Mission de mieux apprécier les conditions de sécurité dans la région dans laquelle elle opère.

Le Conseil de sécurité a pris une mesure importante aujourd'hui en adaptant le mandat de la MINUSMA aux conditions de sécurité et en appelant le Secrétaire général et les États Membres à doter d'urgence la MINUSMA des capacités nécessaires pour adopter une position plus mobile, déterminée et ferme pour mener à bien son mandat. La résolution souligne que la MINUSMA doit anticiper et écarter les menaces

et les contrer, notamment les menaces asymétriques, pour protéger les civils et le personnel des Nations Unies. Cela signifie que la MINUSMA doit prendre activement des dispositions musclées, y compris en menant des opérations directes, si nécessaire, en cas de menaces graves et crédibles.

Lorsque la MINUSMA est attaquée ou menacée alors qu'elle s'acquitte de son mandat, on attend d'elle qu'elle réagisse, et nous devons veiller à ce que la MINUSMA ait la possibilité d'agir efficacement. Ce principe n'est pas ambigu, comme certains l'ont suggéré; il est rationnel, et il est nécessaire lorsqu'une mission est déployée dans ce type d'environnement. Cela marque une avancée cruciale pour cette mission de maintien de la paix. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a également affirmé que le rétablissement et l'extension progressifs de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire malien, en particulier les Forces de défense et de sécurité maliennes réformées et reconstituées, contribueraient à assurer la stabilité que souhaitent tous les Maliens. Cela contribuerait également à écarter la menace terroriste, qui continue de faire des victimes parmi les forces de sécurité maliennes et les acteurs qui défendent le peuple malien, à savoir les forces françaises et les soldats de la paix de la MINUSMA, en vue de réaliser la paix que désirent les Maliens depuis si longtemps. Nous rendons hommage aux sacrifices consentis à cette fin au Mali.

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali a été signé il y a plus d'un an, et pourtant aujourd'hui, il n'a pratiquement pas été mise en œuvre. La stagnation et la non-prise des risques politiques nécessaires dans l'intérêt suprême de la paix durable au Mali ouvrent la porte aux éléments perturbateurs et aux terroristes. Si les États-Unis sont encouragés par le récent accord auquel sont parvenus les signataires en ce qui concerne les autorités intérimaires, ainsi que la décision du Président Keita de désigner un haut-représentant chargé de la mise en œuvre de l'Accord, nous exhortons de nouveau – comme le souligne à juste titre la résolution 2295 (2016) – tous les signataires à mettre immédiatement en œuvre l'ensemble des dispositions de l'Accord concernant les questions institutionnelles, de sécurité, de développement et de défense. Trop de temps s'est écoulé, la patience est en train de s'essouffler, la volonté politique de se dissiper et la mise en œuvre de l'Accord est urgente.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite de l'adoption unanime de la résolution 2295 (2016) et remercie la délégation française en particulier de la détermination continue dont elle fait preuve en ce qui concerne le Mali, en étroite consultation avec les membres africains du Conseil.

Nous sommes favorables à ce qu'il soit confié à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) un mandat permettant aux troupes de prendre des mesures fermes pour se défendre et protéger les civils dans un environnement de sécurité caractérisé par des menaces asymétriques. Les pertes subies par la MINUSMA durant l'année écoulée ont déjà été décrites sans complaisance par d'autres orateurs. Nous convenons que les troupes doivent être autorisées à prendre des mesures de défense anticipatives pour contrer les menaces qui pèsent sur les civils et le personnel des Nations Unies dans leur zone d'opération.

Nous rendons hommage aux nombreux soldats de la paix qui risquent leur vie et qui, dans de trop nombreux cas, ont perdu la vie au Mali. Nous restons préoccupés par l'absence de capacités essentielles au sein de la Mission, à même de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat. Nous sommes favorables à ce que le Conseil de sécurité envoie un message clair exprimant nos attentes quant à l'exécution du mandat. Nous tenons à réitérer l'opinion de la Nouvelle-Zélande, à savoir que cette résolution apporte des précisions concernant le mandat de la MINUSMA et n'étend pas les compétences de la Mission en ne l'autorisant pas spécifiquement à mener des activités de lutte contre le terrorisme à titre préventif.

À notre avis, le mandat n'est pas vraiment le problème qu'il fallait régler dans le cas d'espèce. Les pouvoirs de MINUSMA sont clairement énoncés au paragraphe 17. Les mots « tous les moyens nécessaires » se passent de commentaires. L'ajout de formulations compliquées concernant des questions opérationnelles complexes, telles que le dispositif des troupes, risque d'aggraver le problème de l'absence de clarté des mandats et peut donner lieu à des implications inutiles pour d'autres mandats. Tel qu'indiqué dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unie (voir S/2015/446), les missions des Nations Unies ont actuellement des lacunes importantes qui font qu'elles ne sont pas adaptées à jouer ces rôles. Pour qu'une mission soit autorisée à mener de telles tâches, une réflexion et un examen plus approfondis sont nécessaires au sein du Conseil.

Nous nous félicitons de l’approche inclusive adoptée en amont de l’adoption de la résolution. En particulier, nous nous félicitons des échanges avec les pays fournisseurs des contingents et de la possibilité qui nous a été offerte de discuter de la situation au Mali avec le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères à l’occasion du dialogue interactif informel avec le Conseil, le 16 juin.

M. De la Calle García (Espagne) (*parle en espagnol*) : L’Espagne se félicite de l’adoption de la résolution 2295 (2016), que la délégation espagnole a parrainée. Cette résolution est la réponse du Conseil de sécurité à la demande formulée à l’unanimité par le Gouvernement, les parties signataires de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la société civile, les pays fournisseurs de contingents et la classe politique durant la visite effectuée par le Conseil au Mali en mars. Cette demande appelait au renforcement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Par cette résolution, le Conseil de sécurité s’est efforcé de définir un cadre et un mandat appropriés pour une opération de maintien de la paix dans un environnement caractérisé par des attaques asymétriques. Les Casques bleus pourront désormais mener des opérations pour anticiper, écarter et contrer les menaces asymétriques pesant sur les civils à des fins de légitime défense ou de défense de leur mandat. Il s’agit d’une mesure importante. Elle témoigne de l’engagement du Conseil en faveur de la paix au Mali. Il s’agit également d’un hommage aux pays fournisseurs de contingents, dont les hommes et les femmes risquent leur vie et qui disposent désormais d’un mandat qui leur permettra de mieux mener leurs opérations dans un environnement extrêmement hostile.

Toutefois, cette résolution ne marque pas la fin, mais plutôt le début de ce qui devrait être un nouveau chapitre. Si nous voulons atteindre nos objectifs, ce mandat doit aller de pair avec un renforcement notable des capacités et de l’équipement de la Mission. Toutefois, il importe surtout que les parties accélèrent la mise en œuvre de l’Accord de paix, dont nous estimons toujours qu’elle représente la meilleure possibilité pour le Mali de parvenir à une paix et une sécurité durables.

Enfin, je voudrais remercier la France du leadership et de l’efficacité dont elle a fait preuve et qui ont permis au Conseil de parvenir à un accord sur ce texte robuste. Nous tenons également à souligner l’importance que nous attachons à l’accent qui a été mis systématiquement sur les femmes et la paix et la sécurité dans le texte. Les membres du Conseil tiennent ainsi la promesse qu’ils ont faite aux organisations de femmes maliennes que nous avons rencontrées en mars.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : À l’instar des autres orateurs, je voudrais tout d’abord présenter mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple turcs à la suite du terrible attentat perpétré à l’aéroport international d’Istanbul.

Très brièvement, en ce qui concerne le Mali, je salue l’adoption à l’unanimité de la résolution 2295 (2016). Elle fournit à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) les capacités et les conditions lui permettant de mener à bien sa mission. Non seulement la résolution autorise le déploiement d’effectifs supplémentaires, mais elle indique clairement que les Casques bleus prendront des mesures fermes pour se défendre contre les attaques de groupes qui veulent porter atteinte à la mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Par conséquent, ce mandat renforce la capacité de MINUSMA à contrer les menaces asymétriques, notamment en renforçant les capacités de la Mission en matière de renseignement. Ce mandat est pleinement conforme aux principes du maintien de la paix. La Mission est autorisée à agir en cas de légitime défense ou de défense de son mandat.

Je rends hommage aux Casques bleus qui risquent leur vie au Mali. Ce mandat démontre la détermination collective du Conseil à contribuer au renforcement de la sécurité et de la stabilité au Mali. Le Gouvernement malien et les groupes signataires du nord du Mali doivent maintenant saisir cette occasion pour mettre en œuvre les dispositions de l’Accord de paix sans plus tarder.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je voudrais commencer en renouvelant les condoléances et la solidarité de mon pays à l’égard de la Turquie, après le terrible attentat d’Istanbul d’hier, que nous condamnons avec la plus grande force.

En adoptant à l’instant, à l’unanimité, sa résolution 2295 (2016), le Conseil de sécurité décide de deux orientations majeures. Le Conseil de sécurité demande d’abord au Gouvernement malien et aux groupes armés signataires d’accélérer la mise en œuvre concrète de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Le Gouvernement et les groupes armés signataires de l’Accord sont engagés en effet dans une course contre

la montre face à ceux – les groupes terroristes – qui veulent faire dérailler le processus de paix. Les parties signataires ont une responsabilité historique de s'entendre pour enfin apporter à la population, en particulier dans le nord, les dividendes de la paix. Par sa résolution 2295 (2016), le Conseil de sécurité fixe une priorité stratégique pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) : soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix, en particulier le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire malien.

Le Conseil de sécurité renforce ensuite la MINUSMA pour lui permettre de s'adapter à un environnement sécuritaire unique. Le Conseil de sécurité a entendu la demande très forte du Président malien ainsi que celle des chefs d'État d'Afrique de l'Ouest, dont les soldats risquent leur vie sous le casque bleu pour la paix au Mali. La MINUSMA fait face à la menace de groupes terroristes. C'est un environnement exceptionnel pour une opération de maintien de la paix des Nations Unies, nous en sommes conscients. Je tiens ici, à réitérer nos condoléances, pour tous ceux qui ont payé de leur vie leur engagement dans le cadre de la MINUSMA.

Par la résolution 2295 (2016), nous décidons de donner à la MINUSMA tous les moyens pour lui permettre de s'adapter à cet environnement. La protection des civils et la sécurité des Casques bleus au Mali est notre priorité absolue. Plus précisément, le Conseil de sécurité renforce la MINUSMA à deux niveaux. Au niveau d'abord de ses moyens, nous décidons de déployer 2 500 soldats et policiers supplémentaires au sein de la MINUSMA. Cet accroissement important des effectifs permettra notamment de déployer des unités militaires européennes spécialisées. Le Conseil de sécurité demande en outre de renforcer les équipements des contingents de la MINUSMA, s'agissant notamment d'hélicoptères d'évacuation médicale, de drones ou encore de véhicules blindés. Il est essentiel que les pays disposant de ces capacités répondent à cet appel. Ensuite, au niveau de son mandat, par sa résolution 2295 (2016), le Conseil de sécurité donne à la MINUSMA le mandat le plus robuste possible dans un environnement terroriste. Il autorise la MINUSMA à employer tous les moyens nécessaires pour prévenir et contrer les menaces asymétriques qui pèsent sur les civils ou sur les Casques bleus eux-mêmes.

En adoptant la résolution 2295 (2016), le Conseil de sécurité exerce pleinement sa responsabilité en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité assume sa responsabilité en rappelant au peuple malien qu'il est à ses côtés sur le chemin de la paix. Le Conseil de sécurité a accompagné le Mali, dont l'existence même était menacée, depuis le début de cette crise en 2012. Il continuera à le faire jusqu'à ce que les Maliens puissent durablement vivre en paix.

Le Conseil de sécurité assume sa responsabilité en donnant aux Casques bleus tous les moyens pour remplir leur mission noble et essentielle dans les conditions les plus difficiles. Grâce à la MINUSMA, le Conseil de sécurité fait évoluer le maintien de la paix sur le terrain. La France a une ambition et un espoir pour les Nations Unies. La France souhaite que l'Organisation des Nations Unies puisse protéger les civils partout où ils sont menacés.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Diop.

M. Diop (Mali) : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour exprimer la compassion et la solidarité du Gouvernement malien à l'endroit du Gouvernement et du peuple turcs, peuple ami et frère, suite à l'attentat meurtrier qui a frappé Istanbul hier. Je voudrais aussi souhaiter un prompt rétablissement à tous les blessés, tout en réitérant la condamnation ferme de ces attaques terroristes par le Gouvernement malien.

Des contraintes de calendrier ne m'ont pas permis d'être présent au Conseil ce matin pour assister à ce moment historique d'adoption de la résolution 2295 (2016), qui consacre le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). L'adoption de cette résolution constitue pour le Mali une question vitale, question sur laquelle le Premier Ministre malien et Chef du Gouvernement, M. Modibo Keita, a déjà entretenu le Conseil le 16 juin dernier (voir S/PV.7719) à l'occasion de l'examen du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2016/498).

Dans son intervention devant le Conseil de sécurité et lors du débat interactif qu'il a eu avec chacun et chacune des membres, M. Modibo Keita a rappelé les attentes du Mali ainsi que l'immense espoir que fonde le peuple et le Gouvernement maliens dans le futur mandat de la MINUSMA. Ces attentes sont axées, je le rappelle, autour des points suivants : une posture plus robuste et proactive du mandat de la MINUSMA assortie d'un renforcement de ses capacités opérationnelles

et d'équipement adéquat; ensuite, un soutien accru aux forces armées et de sécurité maliennes qui sont en première ligne, je le rappelle, dans cette lutte, accompagné d'une coordination opérationnelle avec les forces internationales; enfin, un soutien aux initiatives régionales de lutte contre le terrorisme, notamment celles du Groupe de cinq pays du Sahel (G-5 Sahel), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine.

Le Gouvernement malien est heureux de noter que la résolution 2295 (2016) qui vient tout juste d'être adoptée pour proroger le mandat de la MINUSMA jusqu'au 30 juin 2017 l'a été à l'unanimité, et je voudrais saluer tous les membres du Conseil pour le consensus obtenu autour du Mali. Le mandat de la MINUSMA adopté intègre ainsi les attentes du Gouvernement malien et apporte aussi des innovations qui permettent à la Mission d'assumer pleinement son mandat et son rôle d'appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, mais aussi pour tous les efforts de stabilisation du Mali, auxquels votre pays, Monsieur le Président, a d'ailleurs grandement contribué. Il s'agit, nous l'avons tous reconnu, d'un mandat nouveau, d'un mandat renforcé, d'un mandat robuste, qui donne désormais les moyens à la Mission d'accomplir son mandat dans un environnement sécuritaire, reconnaissons-le, exceptionnel, marqué par des attaques asymétriques. Le Mali accueille favorablement l'adoption de cette résolution, dont l'objectif stratégique demeure la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, en particulier dans les régions du nord affectées par la crise.

Je voudrais, au nom du peuple et du Gouvernement maliens, exprimer à tous les États membres du Conseil de sécurité notre profonde gratitude pour cet acte historique, mais aussi pour cette avancée importante que constitue l'adoption de cette résolution et, surtout, le signal fort qui est désormais envoyé à tous les ennemis de la paix que les Nations Unies, le Mali et toutes les forces de la paix ne se laisseront pas faire et apporteront les réponses appropriées pour pouvoir continuer leur cheminement vers la paix.

À cet égard, je voudrais saluer le sens des responsabilités et le courage du Conseil de sécurité qui continue d'assumer pleinement toutes ses responsabilités en vue de faire face aux menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales. Qu'il me soit permis en cet instant d'exprimer, au nom de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, notre appréciation au Président François Hollande, à la France, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, pour son engagement sans faille aux côtés du Mali, et aussi pour son action en faveur de la paix et de la stabilité au Sahel. Les remerciements et la profonde reconnaissance du Mali vont également à l'endroit du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, mais aussi à notre frère le Représentant spécial, M. Mahamat Saleh Annadif, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en faveur de la paix et de la stabilisation de notre pays.

Comment ne pas remercier en cet instant l'Algérie, Président du Comité de suivi de l'Accord, la CEDEAO, l'Union africaine, le G-5 Sahel, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union européenne, les États-Unis ainsi que tous les pays fournisseurs de contingents pour leur soutien à l'adaptation nécessaire du nouveau mandat de la MINUSMA à son environnement sécuritaire. C'est le lieu aussi de m'incliner devant la mémoire de tous les Casques bleus qui ont perdu la vie au Mali, en reconnaissant tous les sacrifices consentis pour la stabilité de notre pays.

Je voudrais conclure cette intervention en réitérant l'engagement ferme et la détermination du Président de la République, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, à tout mettre en œuvre pour accélérer l'application, dans son intégralité, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Le Gouvernement malien joue et continuera à jouer pleinement sa partition et assumera toutes ses responsabilités pour ramener la paix et la stabilité au Mali, au bénéfice de toutes les Maliennes et de tous les Maliens, avec le concours de tous les membres du Conseil.

La séance est levée à 10 h 55..